

CONVENTION DE PARTENARIAT

Saisons 2024 - 2025

Entre les soussignés :

La société COMMUNICA

Dont le siège social est situé 6, rue du courant, 33 310 Lormont

Représentée par Monsieur Eric DEJEAN-SERVIERES agissant en qualité de Président dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée "COMMUNICA"

D'une part

Et

L'union des Entreprises de Proximité

L'U2P, sise au 53 Rue Ampère 75017 Paris

Représentée par Michel PICON agissant en qualité de Président dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée « U2P »

D'autre part

DEFINITION DE L'ACTE DE PARTENARIAT

La société COMMUNICA est une entreprise qui a pour objet d'une part d'organiser dans les différentes régions de France, les Congrès/Salon Préventica, et d'autre part elle développe via le site internet une plateforme d'information et de rencontres pour la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail

rp *h.*

ARTICLE 1 - OBJET

Les Parties souhaitent développer un partenariat qui vise à optimiser leurs relations et à promouvoir ensemble leurs activités respectives, notamment celles relevant des thématiques de Santé, Sécurité et de Qualité de vie au travail. La présente convention a pour objet de préciser les modalités de cette collaboration.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT COMMUNICA

COMMUNICA enregistre l'acte de partenariat de l'U2P, qui devient membre de droit du Comité Scientifique et de Pilotage des Congrès/Salons Préventica.

2.1. COMMUNICA s'engage à faire la promotion de l'U2P à l'occasion des Congrès/Salons Préventica, dans les conditions spécifiques définies par la convention de partenariat.

2.2. COMMUNICA, s'engage à :

- Informer l'U2P de sa **politique globale** en matière de développement de la thématique Santé, Sécurité et Qualité de vie au travail des Congrès/Salons Préventica.
- Utiliser la promotion de cette convention exclusivement dans le cadre défini par l'objet (Art 1) - mission de promotion des actions visant à organiser les Congrès/Salons Préventica et à la sensibilisation à la Santé Sécurité et Qualité de vie au travail.
- Participer aux réunions, colloques et manifestations organisés par l'U2P suivant les modalités à définir selon les thématiques abordées.
- À mettre à la disposition de l'U2P un dispositif de visibilité sur les Congrès/Salons Préventica tel que décrit ci-dessous pour chaque édition, dont les modalités seront définies selon le cas (suivant présence de l'U2P)
- Convier l'U2P aux différents temps forts en amont et pendant les Congrès/Salons Préventica (sous réserve de maintien de ces événements par l'organisateur) : conférences de presse, Afterwork...

TTP



Pack Communication

Un Pack Partenaire pour l'U2P avec :

- Vos actualités, dossiers spéciaux, communiqués de presse sur la newsletter et/ou sur le site et les réseaux sociaux www.preventica.com (Alice BENON – journaliste - alice@preventica.com)
- L'annonce d'événements organisés par l'U2P sur l'agenda du site « preventica.com »
- Apposition du logo de l'U2P dans la page partenaires du site « preventica.com ».
- Guide de visite - Votre logo dans la liste des partenaires.
- Promotion des ouvrages de l'U2P dans la rubrique "Librairie" du site et/ou la rubrique "Livre du mois" de la newsletter.
- Diffusion par vos soins de l'invitation Programme-Officiel.
- Mise à disposition d'E-invitation personnalisée.

N.B : Chaque U2P présente sur l'évènement bénéficiera d'une visibilité qu'il conviendra de finaliser, au cas par cas, et suivant l'actualité.

Organisation de réunions privées (sur devis complémentaire)

- Possibilité d'organiser des réunions privées suivant possibilités logistiques sur salon.

Mise à la disposition de l'U2P d'un espace dans le village institutionnel

La participation demandée à l'U2P correspond à l'engagement de Communica à assurer un accès libre et gratuit à tous les professionnels tant sur la partie salon que sur la partie congrès, dans le cadre de la promotion des politiques publiques de Santé Sécurité au Travail.

Afin d'harmoniser les participations d'une région à une autre, une formule standard est proposée aux U2P de région concernées par les éditions de Préventica 2024 et 2025

❖ **Stand design** de 12 m² équipé selon les besoins suivants :

- 1 table design + 4 chaises - • 1 comptoir logoté en façade + 1 tabouret - • 1 présentoir vertical + 1 corbeille -
- 1 plante - • 1 réfrigérateur - • 1 enseigne haute pour une visibilité de loin
- 1 enseigne drapeau - • 1 angle inclus
- Une réserve de 1 m² pour les 12 m²
- Une ambiance colorée au choix (5 couleurs de moquette possible)
- Éclairage par rail de spots (1 spot de 100 W pour 3m²)

Deux cloisons stickées positionnées aux deux extrémités de votre stand pour vos messages publicitaires

❖ **Droits d'inscriptions obligatoires :**

Comprenant un accès à l'application lecteur de badges, les invitations demandées, les badges exposants, le nettoyage quotidien du stand, l'assurance obligatoire (hors vol), la citation dans la communication visiteurs (sur le site preventica.com, le catalogue, le programme des conférences et animations, le dossier de presse...)

Prestations complémentaires

- Organisation de 2 conférences et d'1 atelier solution :
 - **2 conférences d'une durée d'1 heure**
 - **1 atelier solution** d'une durée de 30 min (30 places assises)
- Salles de conférences dont la capacité peut être comprise entre 70 et 120 places pour une salle de conférence.
- Equipement : vidéo projecteur, écran, sonorisation, estrade
- Fichier des participants aux conférences : fourni après la manifestation
- Mise à disposition d'une salle d'une trentaine de places pour une réunion de travail organisée par l'U2P d'une durée de 1 à 2 heures, date et horaire à définir ensemble.

Préventica pourra faire un devis personnalisé pour les demandes spécifiques régionales. 



Webinaire

Possibilité de mettre en place un webinaire ou une Web 'série, tout au long de l'année permettant à l'U2P d'être présent sur notre plateforme en ligne et en dehors des salons. Le webinaire vous permet d'obtenir le fichier des participants et des inscrits.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE L'U2P

3.1. Les U2P de région partenaires verseront à COMMUNICA pour leur participation aux Congrès/Salons Préventica la somme de : Nulle - à défaut de meilleur accord entre les parties.

Une facture remise parviendra à l'U2P de région afin qu'elle puisse l'utiliser dans le cadre de la législation fiscale en vigueur dans l'année de la signature.

3.2. L'U2P s'engage auprès de COMMUNICA, par les actions suivantes :

- En tant que membre du comité de pilotage, à l'accompagner dans l'élaboration du plan d'action Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail lors des éditions de 2024 et 2025 et à lui fournir les informations utiles au bon suivi de cet objectif.
- À mettre COMMUNICA en relation avec les experts nationaux et régionaux du réseau de l'U2P pour l'organisation de conférences.
- À soutenir COMMUNICA auprès des U2P de région, des régions concernées pour une présence régionale.
- À relayer au sein de son réseau les informations provenant de COMMUNICA et entrant dans le cadre de la convention de partenariat, via ses outils : agenda, annonce et article sur newsletter, diffusion d'invitations lors des événements organisés...
- À être représentée lors des temps forts de Préventica : Afterwork, inauguration officielle, prix des leaders bienveillants, prix de l'innovation, conférences de presse... (sous condition de réalisation possible)
- À communiquer les dates et lieux de ses temps forts pour permettre une éventuelle participation des représentants de COMMUNICA.
- Être présent obligatoirement sur toutes les éditions indiquées par cette convention.

3.3. Les prestations complémentaires (hors dispositions prévues à l'article 2.2), éventuellement demandées par l'U2P, feront l'objet d'une facture séparée sur devis accepté payable suivant les modalités en vigueur au sein de l'U2P.

3.4. Les sommes liées à d'éventuelles dépenses spécifiques demandées par l'U2P seront réglées à Communica dans le respect des modalités de paiement qu'il convient de définir à la date de la signature de la présente convention.

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et est conclue pour une durée de deux ans pour les éditions des Congrès/Salons – Saison 2024 et 2025 :

- Editions de 2024 : **Strasbourg du 18 au 20 Juin 2024 et Lyon du 8 au 10 Octobre 2024.**
- Editions de 2025 : **en cours de réflexion**

Elle sera reconduite tacitement chaque année sauf dénonciation 3 mois avant le 31 décembre par lettre recommandée avec avis de réception par l'une ou l'autre des parties.



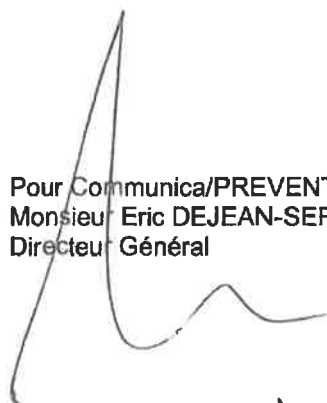
ARTICLE 5 – VALIDITE

Au cas où l'une quelconque des clauses du présent acte serait déclarée nulle ou inapplicable par quelque juridiction que ce soit et ce, par une décision définitive ; cette clause sera supprimée sans qu'il en résulte la nullité de l'ensemble du présent acte, dont toutes les clauses demeureront pleinement en vigueur.

Toutefois, dans le cas où la nullité ou l'inapplicabilité d'une clause du présent acte affecterait gravement l'équilibre juridique et/ou économique de ce dernier, les parties conviennent de se rencontrer afin de substituer à ladite clause, une clause valide qui lui soit aussi proche que possible tant sur le plan juridique qu'économique.

Fait à Lormont
Le 27 mai 2024,
En deux exemplaires originaux

Pour Communica/PREVENTICA
Monsieur Eric DEJEAN-SERVIERES
Directeur Général



Pour l'U2P
Monsieur Michel PICON
Président

